

Pour vous rendre

L'Écocentre est situé au garage municipal au 10 rue Industrielle. Il est accessible via l'avenue Royale et la rue

Que dois-je faire avant de m'y rendre ?

Lorsque vous procédez au chargement de votre remorque ou de votre camionnette, **IL EST IMPORTANT** de bien trier les matières. Sans le tri préalable, l'accès au site pourrait vous être refusé.

Quelle est la charge admissible ?

Maximum de 2m³ par voyage, voyages illimités par résidence.

AUCUN USAGE COMMERCIAL.

Dois-je m'enregistrer ?

L'enregistrement est obligatoire à l'accueil, présentez une preuve de résidence et une pièce d'identité avec photo.



Pensez au compostage !

Saviez-vous qu'environ 30 % de vos matières résiduelles sont compostables?

Elles peuvent produire un engrais naturel de premier choix pour votre jardin!

Vous économisez en pratiquant l'herbicyclage : moins de production de déchets à transporter et les découpures de gazon fournissent les nutriments essentiels à une belle pelouse.

Pour informations :
Service des travaux publics
au 418-827-8901
et sur les sites internet :
www.villedebeaupre.com
ou www.saintjoachim.qc.ca

Mise à jour 21 janvier 2021



Service d'Écocentre

En collaboration avec la ville de Beupré

Votre garage municipal, situé au 563 avenue Royale, ne récupère désormais que les herbes, le gazon et les feuilles.

Information au
418-827-3755



MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Cire, colle, combustible à fondue, diluant à peinture, antigel, aérosols (insecticide, huile, mousse isolante, etc.) poudre à récurer, chlore, piles, peroxyde, pesticides, détartreurs, acide muriatique, eau de javel, Drano, nettoyeur à base d'ammoniaque ou d'acides, comburants, mercure, etc.

BOIS DE CONSTRUCTION

Bois naturel, peint ou traité, planche, madrier, contreplaqué, panneau de bois pressé, palettes de bois (il n'est pas requis d'enlever les clous).

MATÉRIEAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Fenêtres, portes, gypse, plâtre, mélamine, lavabos de porcelaine, toilettes, baignoires, céramique, bardeaux d'asphalte, laine minérale, isolants, revêtements extérieurs, composites de matériaux divers, bâches, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, tuyaux de PVC et ABS.

MATÉRIEAUX GRANULAIRES

Briques, béton sans armature, gravier, roche, sable, granulats, pierre concassée, roc et terre non contaminée. Dimension de 12 pouces (30 cm) maximum.

TEXTILES

Divans, causeuses, matelas, tapis, tissus, auvents, etc.

AMPOULES RECYCLABLES

Types fluo compacts, tubes fluorescents de 4 pieds et 8 pieds et lumières de Noël.



MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

Fer, Aluminium, cuivre, plomb, zinc, vélos, laveuses, sècheuses, cuisinières, poêles, contenants de peinture vides, fils électriques, cordes à linge, cintres, broches. **Profitez de la remise de 30 \$ d'Hydro-Québec pour votre vieux réfrigérateur à www.hydroquebec.com**

MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Appareils électriques et informatiques, ordinateurs, imprimantes, cartouches d'imprimante, lecteurs CD ou DVD, magnétoscopes, téléviseurs, etc.

PROPANE ET BUTANE

Bonbonnes de propane tout format (maximum 30 lb), brûleurs de camping, briquets au butane, aérosols, extincteurs, etc.

BRANCHES

Branches de 2 pouces de diamètre maximum Les branches de résineux doivent être séparées des branches de feuillus. Troncs et souches refusés.

** Le dépôt de branches de Saint-Joachim sera définitivement fermé.*

MATIÈRES ACCEPTÉES AU GARAGE MUNICIPAL DE ST-JOACHIM

- HERBES
- GAZON
- FEUILLES

MATIÈRES REFUSÉES

Les résidus alimentaires, les vêtements, les animaux morts, la viande, l'amiante, les ordures ménagères, les déchets biomédicaux, les produits explosifs, les munitions, le cyanure, les BPC, les feux de Bengale, la terre contaminée, les carcasses de véhicules automobiles, les pneus jantés, les substances et objets illicites et les vieux transformateurs.

Le papier, le carton, et les contenants de types résidentiels sont réservés aux **bacs bleus**.



ÉCOCENTRE

HORAIRE D'ÉTÉ (1^{er} avril au 15 nov) :

- MERCREDI DE MIDI À 19 H 30
- SAMEDI DE 9 H À 16 H 30

HORAIRE D'HIVER

Du 15 nov au 31 décembre

- 2^E SAMEDI DE CHAQUE MOIS DE 11 H À 15 H
- Du 1^{er} janvier au 31 mars (**Projet pilote**)
- 2^E ET 4^E SAMEDI DE CHAQUE MOIS DE 11 H À 15 H

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE.

PRÉSENTEZ UNE PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO AINSI QU'UNE PREUVE DE RÉSIDENCE (Compte de taxe, bail de locataire ou permis de conduire)